



## Aide au contrôle technique



Le CAES de l'ex SNEPC participe au contrôle technique de votre véhicule dans la limite de 40 € par an et par adhérent. Il est impératif que le nom de l'adhérent interne, ou celui du conjoint ayant droit, figure sur le certificat d'immatriculation et la facture.

Pour toute question : [caes.nverpillot@gmail.com](mailto:caes.nverpillot@gmail.com)

Pour obtenir votre subvention, vous devez fournir les copies papier :

- du document de demande joint
- de la facture du contrôle technique
- du certificat d'immatriculation recto / verso
- de votre RIB pour un premier remboursement par virement

Si vous ne désirez pas recevoir votre subvention par virement bancaire, merci de rajouter une enveloppe timbrée, libellée à vos nom et adresse, pour un remboursement par chèque.

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

**Nathalie VERPILLOT**  
**Centre d'examens des permis de conduire**  
**17 avenue du Grand Sablon**  
**38700 LA TRONCHE**



Formulaire de demande de subvention  
Aide à l'entretien du véhicule

Nom et prénom de l'adhérent : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

€ - Facture du contrôle technique

€ - Copie du certificat d'immatriculation – Recto / verso

€ - RIB (pour une 1<sup>ère</sup> demande) pour un remboursement par virement

Ou

€ - Une enveloppe timbrée pour un remboursement par chèque

----- réservé au CAES -----

Date de réception de la demande : \_\_\_\_\_

- - Justificatif
- - RIB ou enveloppe

Date de paiement : \_\_\_\_\_

• - Virement

• - Chèque n° \_\_\_\_\_